

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 FÉVRIER 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Théâtre Alexandre  
Dumas – Demande de  
subvention auprès du  
Conseil Général des  
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 février 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 7 février 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 février 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 6 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 janvier deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS\*

\*Monsieur BIHOUIS (sauf pour le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOUTIN  
Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY  
Madame NICOT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Étaient absents:

Madame GOMMIER  
Monsieur PERRAULT

Secrétaire de séance :

Madame GUERRY

**N° DE DOSSIER** : 14 A 01

**OBJET** : THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS  
DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

**RAPPORTEUR** : Monsieur HAÏAT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines développe une politique d'aide au fonctionnement des équipements culturels depuis de nombreuses années dans le cadre d'une démarche partenariale.

Le fonctionnement du théâtre, sa programmation et sa stratégie de développement des publics s'intègrent dans cette politique d'aide départementale.

En effet, la programmation couvre l'ensemble des disciplines artistiques et intègre des créations ou des événements soutenus par le Conseil Général des Yvelines. Elle accueille notamment cette année les productions inédites du festival biennal « Odysée en Yvelines » mis en œuvre par le Centre Dramatique National de Sartrouville.

Le développement des publics permet par ailleurs un rayonnement territorial important grâce à l'animation d'un réseau partenarial avec le tissu associatif yvelinois et l'ensemble des établissements culturels de la Ville autour d'actions de découverte communes, ainsi que grâce à une politique tarifaire attractive favorable à la jeunesse pour des sorties dans le cadre scolaire ou en famille : carte d'adhésion gratuite pour les moins de 26 ans Saint-Germainois, tarif réduit de moitié pour l'ensemble des spectacles tous lieux de résidence confondus, tarif dégressif pour la formule d'adhésion « famille » lancée lors de la nouvelle saison 13/14.

A titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement versée en 2013 s'élevait à 53 500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 pour le Théâtre Alexandre DUMAS auprès du Conseil Général des Yvelines.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'attribution d'une subvention de fonctionnement au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2014,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines